

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	04.11.2019	9h01	19.196	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Zoé Bachmann	Lié à (facultatif) : ad
--------------------------	----------------------------

Titre : Pour des statistiques en matière d'agressions LGBTIphobes

Contenu :

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel invite le Conseil d'État à modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTIphobe soient répertoriées dans le canton. Les données des polices devront être analysées dans un rapport ou rendues accessibles à un observatoire de ces violences. Une formation de base, tout comme des formations continues, sur la gestion des agressions à caractère LGBTIphobe doivent être proposées à la police cantonale, communale et au pouvoir judiciaire.

Développement (obligatoire) :

Ces dernières décennies, les combats en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+ ont abouti à certains progrès : partenariat enregistré, droit d'adoption des enfants du/de la conjoint-e ou encore divers programmes de lutte contre les discriminations.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), dans son 5^e rapport sur la Suisse du 16 septembre 2014, tout comme l'ONU dans ses recommandations, conseille aux autorités suisses d'adopter une législation complète pour lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et de l'identité du genre.

Suite à l'acceptation de l'extension de la norme pénale contre la discrimination raciale, une législation contre les discriminations homo- ou bisexuelles va, dans le courant de ces prochaines années, être mise en place, mais l'identité de genre ne sera pas prise en compte par ce nouvel article 261bis du Code pénal suisse. Cette nouvelle discrimination contre les personnes transgenres et intersexes va nourrir le discours de certain-e-s politicien-ne-s ou leaders et groupes religieux, validant et décomplexant ainsi ces propos et actes au quotidien auprès de la population.

Aujourd'hui encore en Suisse, l'on peut agresser, inciter à la haine et s'en sortir sans condamnation, signal terrifiant envoyé aux personnes LGBTI+ qu'elles ne sont toujours pas acceptées telles qu'elles sont.

Dans un contexte de recrudescence des agressions physiques et verbales envers les personnes LGBTI+, il est plus que jamais nécessaire de modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTIphobe soient répertoriées dans le canton. Pour ce faire, il est également indispensable de donner des formations de base aux services de police, ainsi que d'instaurer, auprès d'elles et du pouvoir judiciaire, des formations continues, ainsi que toute autre mesure jugée nécessaire pour faire évoluer la pratique.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Zoé Bachmann

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Richard Gigon	Clarence Chollet	Armin Kapetanovic
Sera Pantillon	Jean-Jacques Aubert	Daniel Ziegler
Laurent Debrot	François Konrad	Fabien Fivaz
Johanna Lott Fischer	Patrick Herrmann	Sarah Blum
Xavier Challandes	Michaël Berly	Christine Ammann Tschopp
Gabrielle Würigler	Théo Bregnard	Sven Erard
Doris Angst	Daniel Sigg	Philippe Weissbrodt

Position du Conseil d'État :

La police répertorie déjà les cas qui lui sont annoncés spontanément comme tels. Il est donc possible d'extraire des statistiques. Pour 2019, la police a enregistré un cas assimilable à cette problématique importante. Demander à la police d'aborder systématiquement la question de l'orientation et de l'identité sexuelle au sens LGBT+, avec toutes les victimes, à des fins statistiques, serait une intrusion disproportionnée dans leur sphère privée, accentuerait la stigmatisation et pourrait même les dissuader de porter plainte. Pour ces raisons, le Conseil d'État s'oppose à la motion.